



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE**

Nombre de conseillers en exercice : 39	Date de convocation : 18 avril 2025
Nombre de conseillers présents : 27	
Nombre de suffrages exprimés : 35	

SÉANCE DU 29 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf du mois d'avril à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Saint-Sylvestre-Pragoulin.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Pascal LABBE, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Serge BOUCHER (suppléant de Loïc CHATARD), Stéphane HOUSSIER

Absents ayant donné un pouvoir :

André DEMAY a donné pouvoir à Jean-Jacques MATHILLON, Emilie GOURBEYRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Claude DENIER, Guillaume LAURENT a donné pouvoir à Claude RAYNAUD, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Thierry SEGUIN, Pascale MORIN a donné pouvoir à Bernard MANILLERE, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT, Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT

Absents représentés :

Stéphane BARDIN, Loïc CHATARD

Absents :

Catherine CUZIN, Emmanuelle DE CASTRO, Roland GENESTIER, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Cécile GILBERT

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2025_098 : Mobilité - Demande de financement Leader pour le stationnement vélo

Finances locales - Subventions

Rapporteur : Luc CHAPUT

*Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités,
Vu la convention de délégation de compétences pour l'organisation des services de mobilité sur le territoire de la communauté de communes Plaine Limagne conclue entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes, autorité organisatrice de la mobilité, et la communauté de communes Plaine Limagne, en date du*

21 novembre 2024, permettant à la communauté de communes de réaliser des actions en matière de « mobilité active »,

Considérant les enjeux auxquels fait face la communauté de communes Plaine Limagne en matière de mobilité sur son territoire et notamment la dépendance à la voiture,

Dans le cadre de sa politique de mobilité active, la communauté de communes Plaine Limagne déploie une offre de services et d'animation :

- élaboration d'un schéma directeur cyclable,
- participation au projet d'aménagement de la voie verte Via Allier,
- mise en place du Savoir Rouler à vélo dans les centres de loisirs,
- aide à l'achat d'un vélo,
- organisation d'une manifestation d'intérêt communautaire dans le cadre de l'évènement national « Mai à vélo ».

La collectivité souhaite poursuivre cette dynamique en menant une action portant sur l'équipement en stationnement vélos de son territoire. Dans ce cadre, il est proposé de lancer une consultation.

La demande de financement porte sur l'achat d'arceaux et d'abris vélos pour équiper les écoles, administrations, gares, services et principaux équipements sportifs et touristiques du territoire.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre du programme LEADER 2023-2027.

Il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention pour cette opération au titre de l'appel à projet « Encourager les mobilités durables » (référence PDA : 501-AURGAL 10-FA3-AAP-MOBILITE25).

Le plan de financement du projet est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Achat arceaux	28 800,00 €	Leader (80 %)	41 600,00 €
Achat abris	23 200,00 €	CCPL (auto-financement)	10 400,00 €
Total	52 000,00 €		52 000,00 €

→ Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- d'autoriser le président à lancer la consultation pour l'achat d'équipements de stationnement pour vélos,
- d'autoriser le président à signer ledit marché,
- d'approuver la demande de subvention pour le financement de cette acquisition,
- d'autoriser le président à solliciter cette subvention ainsi qu'à signer tout document et effectuer toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Envoyé en préfecture le 07/05/2025

Reçu en préfecture le 07/05/2025

Publié le 07/05/2025

ID : 063-200071199-20250429-CCPL_2025_098_1-DE

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.
Pour extrait certifié conforme
À Aigueperse, le 7 mai 2025

Le président,

Claude RAYNAUD

Signé électroniquement

La secrétaire de séance,

Cécile GILBERT

Signé électroniquement